
Dissiper le nuage qui plane sur la région

■ Quatre plans de protection de l'atmosphère (PPA) ont été révisés et validés en 2013, sous coordination de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et entérinés par les préfets des départements concernés. Ces PPA portent sur un périmètre recentré sur « zones administratives de surveillance » visées par le contentieux européen pour non-respect des normes en particules PM10, et sont : les Alpes-Maritimes du Sud, l'agglomération de Toulon, l'agglomération d'Avignon, sauf pour les Bouches-du-Rhône « où le contexte justifie une dimension départementale du document avec

une pollution industrielle autour de Berre et une pollution urbaine sur l'agglomération d'Aix-Marseille ».

Les mesures prises dans le cadre des précédents PPA (2006-2007) s'étaient en effet avérées « insuffisantes pour respecter l'ensemble des normes de qualité de l'air en vigueur », les valeurs réglementaires notamment pour le dioxyde d'azote (NO2) et les particules (PM10) étant trop souvent dépassées. Sachant que les concentrations d'ozone relevées par ailleurs font de Paca la région la plus touchée par la pollution photochimique.

■ Considérant les pics de pollution enregistrés depuis quelques jours

en France, le ministre de l'Écologie Philippe Martin a annoncé ce samedi, dans une interview accordée au journal "Libération" que le gouvernement lancera un plan de protection de l'atmosphère d'ici l'été. La question du diesel notamment devrait être évoquée (pour la énième fois ?).

■ Air Paca (association agréée par le ministère de l'Environnement) a mis au point un outil pédagogique en ligne, « L'Air et moi ». Le support est destiné aux écoliers de CM1 et CM2 accompagnés de leurs enseignants, dans l'objectif de les sensibiliser à la qualité de l'air (www.l'airetmoi.org).
